



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Journée
mondiale de
la liberté de
la presse

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Journée mondiale de la liberté de la presse 2014

Note de synthèse

***La liberté des médias pour un avenir meilleur :
contribuer à l'agenda de développement post-2015***

Généralités

La Journée mondiale de la liberté de la presse 2014 mettra l'accent sur trois thèmes interdépendants : l'importance des médias dans le développement ; la sécurité des journalistes et l'état de droit ; et la durabilité et l'intégrité du journalisme.

En 2015, les nobles Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) toucheront à leur fin. Leur influence sur la formation des flux d'aide au développement et des politiques et pratiques nationales a été considérable. Ils seront probablement remplacés par une nouvelle série d'objectifs actuellement débattus au niveau international sous l'étiquette « agenda pour le développement post-2015 ».

Un Groupe de personnalités éminentes coprésidé par la Présidente libérienne, le Président indonésien et le Premier Ministre britannique¹ a été créé par le Secrétaire général de l'ONU de faire des recommandations sur la question². Son rapport recommande, de façon détaillée, 12 objectifs universels pour la décennie post-2015. La Journée mondiale de la liberté de la presse 2014 est vue comme une nouvelle contribution au débat qui se tient actuellement sur le développement post-2015.

Certains des objectifs énumérés par le Groupe ont un lien direct avec les OMD actuels, tandis que d'autres sont relativement nouveaux. On notera, parmi les nouveaux objectifs, ceux qui assurent une bonne gouvernance et des institutions efficaces, et qui mettent spécifiquement en avant la liberté d'expression et des médias, l'ouverture, la transparence et l'accès à l'information.

Une autre contribution au débat a été apportée par le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information³. Celui-ci a proposé que les TIC soient, comme catalyseurs essentiels du développement, pleinement reconnus dans l'agenda pour le développement post-2015, soulignant que « les TIC en général, et l'Internet en particulier, jouent un rôle important pour ce qui est d'assurer un développement fondé sur les droits, notamment en permettant un exercice plus large de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, qui sont à leur tour essentielles pour lutter contre la corruption, prendre en compte les questions d'égalité des genres, renforcer l'obligation de rendre des comptes, et promouvoir un développement social inclusif »⁴.

Les observations faites par les deux groupes susmentionnés coïncident avec les positions défendues de longue date par l'UNESCO. Depuis sa création, celle-ci place la liberté d'expression et la liberté des médias au cœur de sa mission. Son Acte constitutif, adopté en novembre 1945, énonce que l'Organisation « favorise la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses » et encourage « la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ». L'UNESCO suit en outre la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 19 stipule : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre,

¹ Le Groupe, qui était coprésidé par le Président Susilo Bambang Yudhoyono (Indonésie), la Présidente Ellen Johnson Sirleaf (Libéria) et le Premier Ministre David Cameron (Royaume-Uni), rassemble des dirigeants de la société civile et des secteurs privé et public.

² *A new global partnership: Eradicate poverty and transform economies through sustainable development* <http://www.beyond2015.org>.

³ Composé de 29 membres de la famille des Nations Unies, dont l'UNESCO, l'UIT, le PNUD, la CNUCED, ONU-Femmes, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, etc., plus l'OCDE. Voir www.ungis.org.

⁴ Déclaration conjointe du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information sur l'agenda pour le développement post-2015 [http://www.ungis.org/Portals/0/documents/JointInitiatives/fr-CI-KSD-UAP-\(2049.13\).pdf](http://www.ungis.org/Portals/0/documents/JointInitiatives/fr-CI-KSD-UAP-(2049.13).pdf).

sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». Dans la Déclaration de Windhoek (1991), l'UNESCO a défini la liberté de la presse comme englobant la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias. Dans les années qui ont suivi, l'importance de la sécurité des journalistes et de la sensibilité aux questions de genre est devenue partie intégrante de cette conceptualisation.

À sa 37^e session, en novembre 2013, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté une résolution qui souligne l'importance de mettre en avant, dans l'agenda pour le développement post-2015, trois préoccupations essentielles : la liberté d'expression, l'accès universel au savoir et sa conservation ; et des médias libres, pluralistes et indépendants, tant hors ligne qu'en ligne. Cette résolution a décrit ces éléments comme étant indispensables à l'épanouissement des démocraties et au développement de la participation des citoyens.

Pour l'UNESCO, la liberté d'expression et son corollaire, la liberté de la presse et la liberté de l'information, sont deux droits fondamentaux ainsi que des catalyseurs de nombreux objectifs en rapport avec l'agenda pour le développement post-2015⁵. Il s'agit notamment de la bonne gouvernance, de la transparence et de l'accès à l'information, de l'autonomisation des femmes et des jeunes, de la lutte contre la pauvreté et de veiller à créer des sociétés stables et pacifiques.

Cependant, il n'est pas acquis que la pleine reconnaissance de l'importance des médias va trouver son chemin dans la version finale de l'agenda pour le développement post-2015. Il faut que les partisans de la liberté de la presse dans le monde comprennent la situation et alimentent le débat si l'on veut que ces idées s'intègrent à la conceptualisation progressive de la signification du développement et aux mesures prises pour atteindre cet objectif.

La raison pour laquelle des médias libres, pluralistes et indépendants, imprimés, radiodiffusés ou en ligne, sont essentiels à un programme de développement global est le fait qu'ils facilitent la création d'une sphère publique inclusive propre à associer les citoyens aux processus de bonne gouvernance et de développement durable. Les médias sont essentiels si l'on veut que le pluralisme culturel joue son rôle de moteur du développement, et si l'on veut qu'il y ait une éducation informelle généralisée pour soutenir le développement.

En particulier, dans le paysage plus large des médias, il est reconnu que les médias d'information – qu'ils soient privés, publics ou communautaires – sont particulièrement importants. Ils aident la société à définir le sens du développement, y compris sa relation avec les droits de la personne et les valeurs démocratiques. Ils contribuent à déterminer l'ordre du jour et à informer le public. En outre, ces médias, ainsi que ceux qui contribuent au journalisme public, y compris les médias sociaux, assurent une veille pour le compte de la population, scrutant les personnes qui sont au pouvoir, exposant les malversations et promouvant la transparence.

Du point de vue du développement, la sécurité des journalistes est fondamentale si l'on veut que ces fonctions soient assurées. À la fin de novembre 2013, cependant, l'UNESCO

⁵ Beyond 2015: Media as democracy and development http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/post2015/pdf/UNESCO_Media_Democracy_Development.pdf.

avait comptabilisé 65 journalistes assassinés dans l'année⁶. Les années précédentes, seuls quelques-uns des tueurs ont été traduits en justice. La sécurité des journalistes dans une société reflète la solidité de l'état de droit, élément vital pour tout gouvernement chargé de promouvoir le développement. À ce titre, la sécurité des journalistes renseigne sur la fragilité ou l'échec d'un État, situation qui est globalement l'un des principaux obstacles au développement.

Dans ce contexte, le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, adopté en 2012 par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies, est une étape importante sur la voie de l'agenda pour le développement post-2015. Le Plan invite les institutions des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les gouvernements, les médias et la société civile à unir leurs forces pour mettre fin au massacre de journalistes et à l'impunité qui l'accompagne, qui contribue à perpétuer ce cycle. Le Plan de travail de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes, adopté en 2013, renforce cette dynamique. Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations unies⁷, en 2013, et le Conseil des droits de l'homme⁸, en 2012, ont également adopté une résolution sur la sécurité des journalistes. À ce jour, des progrès ont été réalisés dans la sécurité des journalistes, et la Journée mondiale de la liberté de la presse est l'occasion de renforcer et de développer l'action menée actuellement.

Outre qu'il a besoin de journalistes libres, pluralistes, indépendants et protégés, le développement repose également sur la viabilité et le professionnalisme du journalisme lui-même. À ce titre, l'état du journalisme lui-même est une question de développement. Le terme « viabilité », dans ce contexte, signifie une base institutionnelle viable qui favorise et protège l'indépendance du journalisme ; celui de « professionnalisme » renvoie à des normes telles que la vérification et l'intérêt général, qui donnent au journalisme son intégrité et le distinguent d'autres utilisations de la liberté d'expression. Le professionnalisme englobe également l'aptitude des journalistes à rendre compte d'aspects essentiels du développement, notamment de l'exclusion sociale, de la pauvreté, de la science et de l'environnement.

Dans le paysage médiatique évolutif actuel, les médias sociaux en ligne créent de nouvelles possibilités, mais aussi des problèmes pour les médias d'information traditionnels. Les distinctions de longue date qui s'opéraient, par exemple, entre le contenu éditorial et la publicité s'estompent. Il se produit des chevauchements entre les médias communautaires et ceux d'autres secteurs, car de plus en plus, tous intègrent les médias sociaux et donnent la parole au public. Il se pose la question du rôle distinctif des médias d'information face à de nombreux acteurs nouveaux, individus et institutions, qui génèrent ou suscitent de l'information hors des institutions traditionnelles. Les communications électroniques et les masses de données soulèvent d'importantes questions sur la façon dont la vie privée et l'éthique influent sur la liberté d'expression et la confidentialité des sources des journalistes. L'accès accru du public aux moyens de communication soulève d'autres questions d'accessibilité telles que les exclusions liées à la langue, au sexe et à d'autres facteurs. Il importe de plus en plus que le public sache utiliser les médias et l'information pour pouvoir trouver et évaluer les flux d'information liés au développement et à ses débats et contribuer à leur intégrité.

⁶ <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/freedom-of-expression/press-freedom/unesco-con-demns-killing-of-journalists/lists-by-year/2013/>.

⁷ <http://www.un.org/en/ga/third/68/propslist.shtml>

⁸ http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/RES/21/12

En résumé, la Journée mondiale de la liberté de la presse 2014 abordera les questions connexes du rôle des médias dans le développement, de la nécessité correspondante d'une sécurité des journalistes, et du développement du journalisme lui-même.

Seront ainsi examinés les trois thèmes secondaires suivants :

~~~~~

### **Thème secondaire 1 : Des médias libres, facteurs de bonne gouvernance, d'autonomisation et d'éradication de la pauvreté**

Dans le rapport du Groupe de haut niveau sur l'agenda pour le développement post-2015, la bonne gouvernance est comprise comme l'aptitude d'une société à garantir l'état de droit, la liberté de parole et une gestion des affaires publiques ouverte et responsable. À son tour, la liberté d'expression est un pilier essentiel de la gouvernance globale, ce droit permettant à autant de citoyens que possible d'alimenter, de suivre et de mettre en œuvre les décisions publiques relatives au développement. L'importance de la liberté de la presse dans la promotion d'une bonne gouvernance est soulignée par le nombre croissant de personnes qui ont accès à un vaste ensemble de plates-formes médiatiques. Comme l'a noté une étude, « Liberté de la presse et gouvernance ne s'excluent pas l'une l'autre : elles s'entretiennent tout en favorisant le développement économique et humain d'un pays »<sup>9</sup>.

En particulier, des médias d'information libres, pluralistes et indépendants, sur toutes les plates-formes, sont importants pour faciliter la bonne gouvernance et la transparence. Dans le paysage médiatique qui s'est fortement étendu, les médias d'information restent des canaux essentiels pour les évaluations publiques en cours des activités du gouvernement et d'autres institutions qui ont un impact sur le développement. Le journalisme consiste à porter l'information et l'opinion dans le domaine public. Il fournit une plate-forme de discussion sur un éventail de questions relatives au développement, comme l'environnement, la science, le sexe, la jeunesse, la paix, la pauvreté et la participation. Ce n'est que lorsque les journalistes sont libres de surveiller, d'enquêter et de critiquer les politiques et les actions d'une société qu'une bonne gouvernance peut prendre racine.

La transparence est une question de gouvernance qui revêt une grande importance pour le développement et le rôle qu'y jouent les médias d'information. Un manque de transparence finit par nourrir la corruption, qui est l'un des problèmes les plus difficiles auxquels les États doivent faire face dans le processus de développement. Un journalisme d'investigation indépendant est l'allié d'un gouvernement ouvert et améliore l'efficacité et, partant, la légitimité des processus de développement. Il importe également de noter que des études ont montré que, très souvent, il existait une corrélation entre des taux de corruption élevés et un faible niveau de liberté de la presse<sup>10</sup>. Comme le dit Amartya Sen, lauréat du prix Nobel d'économie, «... dans la terrible histoire des famines survenues dans le monde, aucune ne s'est produite dans un pays indépendant et démocratique, jouissant d'une relative liberté de la presse ».

<sup>9</sup> Novel, A.-S. et al. 2008. *Liberté de la presse et développement*, Paris : UNESCO Publications 2008.

<sup>10</sup> Dans son étude sur la relation entre la liberté de la presse et la pauvreté, A.-S. Novel montre qu'à quelques exceptions près, un faible niveau de liberté de la presse indique généralement un niveau élevé de corruption et un faible respect du droit. Novel, A.-S. et al. 2008. *Liberté de la presse et développement*. Paris : UNESCO Publications (<http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001618/161825f.pdf>).

Une société à qui l'on garantit l'accès aux documents publics et aux processus de prise de décisions publiques peut mettre en lumière les conflits d'intérêts et informer les citoyens sur les processus de développement. Cela est grandement facilité par un solide droit à l'information qui permet aux citoyens, y compris les médias d'information, d'accéder rapidement, librement et facilement à l'information publique. Les lois sur la liberté de l'information se multiplient dans le monde, mais il faut améliorer leur mise en œuvre si l'on veut qu'elles contribuent au développement.

Pour progresser vers la bonne gouvernance et le développement, il faut réformer les lois relatives aux médias et à la diffamation. Les lois relatives à l'insulte et à la diffamation demeurent disproportionnées par rapport aux restrictions légitimes admises au plan international en matière de liberté d'expression. Ces lois restrictives empêchent artificiellement des fonctionnaires d'être surveillés par les médias ou par le public. Elles ont un effet dissuasif sur la liberté d'expression et paralysent la bonne gouvernance sur le long terme. Pour réformer de façon à façonner le développement en permettant un débat critique, il faut dépenaliser complètement la diffamation. De même, de nombreuses lois adoptées à l'époque coloniale ou pendant des dictatures sont incompatibles avec une participation du public à la décennie de développement à venir.

Des médias libres, pluralistes et indépendants favorisent également l'autonomisation, comprise comme processus social, économique et politique résultant naturellement de l'aptitude croissante du public à utiliser et à fournir des informations crédibles représentant une pluralité d'opinions, de faits et d'idées. Il s'agit là d'une approche centrée sur la personne qui revêt une importance particulière pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés comme acteurs du développement.

Le rapport du Groupe de haut niveau préconise également de placer les gens « au centre d'un nouveau partenariat mondial ». Pour ce faire, il faut donner aux gens la liberté d'exprimer leurs opinions et de participer sans crainte aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. Il faut qu'ils puissent avoir accès à une information pluraliste et à des médias indépendants, et participer davantage aux médias sociaux et aux activités de collaboration ouverte. De cette manière, les gouvernements, les entreprises, les organisations de la société civile et le monde universitaire peuvent interagir avec les citoyens, comprendre leurs besoins et y répondre de manière innovante.

L'un des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est la réduction de la pauvreté et, tandis que des progrès ont été accomplis, cet objectif restera une priorité de l'agenda pour le développement post-2015. La pauvreté est plus qu'un manque de ressources ; c'est un manque d'autonomie. Pour atteindre l'objectif visé, il importe de mettre à la disposition des pauvres des informations fiables et de qualité, ainsi que des plates-formes qui leur permettent de se faire entendre. Cela vaut particulièrement pour deux groupes généralement touchés de manière disproportionnée par la pauvreté : les femmes et les jeunes.

Autonomiser les femmes. L'une des recommandations du Groupe de haut niveau est d'assurer l'égalité des sexes et d'éliminer la violence contre les femmes. Vu le faible nombre de femmes qui exercent dans les médias dans la plupart des sociétés et les pressions particulières auxquelles elles sont souvent confrontées, il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'égalité des sexes dans cette profession. L'Alliance mondiale genre et médias de l'UNESCO, lancée à Bangkok en décembre 2013, est une étape importante dans cette direction.

Autonomiser les jeunes. Les jeunes sont souvent les premiers à adapter les technologies, y compris les technologies de l'information et de la communication (TIC). L'utilisation de ces dernières par les jeunes a joué un rôle crucial dans le mouvement politique mondial, depuis le mouvement Reformasi à la fin des années 1990 jusqu'au récent Printemps arabe. Il faut faire en sorte que la voix des jeunes, soutenue par l'information et les médias, soit entendue dans les débats consacrés au développement.

La Journée mondiale de la liberté de la presse 2014 sera un moment opportun pour faire mieux comprendre les médias et l'agenda pour le développement post-2015.

~~~~~

Thème secondaire 2 : L'état de droit, indispensable pour assurer la sécurité des journalistes et combattre l'impunité

L'état de droit est un préalable et le résultat d'un programme de développement réussi. Pour l'ONU, il désigne « un principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et normes internationales en matière de droits de l'homme »¹¹.

Dans son rapport sur l'agenda pour le développement post-2015, le Groupe de haut niveau a noté que « l'état de droit, la liberté d'expression et des médias, la diversité des choix politiques et la participation active des citoyens, l'accès à la justice et une attitude responsable et non discriminatoire de la part des gouvernements et des institutions publiques contribuent au développement et ont leur propre valeur intrinsèque. Ils constituent à la fois des moyens permettant d'arriver à une fin et une fin en soi »¹².

L'état de droit est essentiel à la stabilité et au bon fonctionnement de la société. Ce n'est que lorsqu'il est respecté que les citoyens peuvent prendre durablement confiance dans le processus démocratique et investir dans le développement de leur société. Les médias d'information remplissent une fonction essentielle, car ils sont le secteur de la société le plus apte à promouvoir la vigilance envers l'état de droit, notamment par le journalisme d'investigation, la publicité des procédures judiciaires, législatives et administratives, et l'accès aux fonctionnaires et aux documents publics. Les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer dans la protection de l'indépendance et du pluralisme des médias d'information, en particulier dans les phases critiques de ces processus.

L'état de droit est particulièrement important pour ce qui est de protéger le droit de tous à la liberté d'expression. La sécurité doit en particulier être garantie à ceux que l'UNESCO décrit comme « journalistes, professionnels des médias et producteurs de médias sociaux générant d'importants volumes d'information d'intérêt public ». Lorsque ces personnes sont agressées du fait de l'usage qu'elles font de la liberté d'expression, il faut que les autorités réagissent rapidement et traduisent les auteurs en justice conformément à la procédure appropriée. Cette dimension est reconnue au sein d'autres instruments internationaux, dont la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le

¹¹ Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit. S/2004/616* (<http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N04/395/30/pdf/N0439530.pdf?OpenElement>).

¹² https://www.un.org/fr/sg/beyond2015_report.pdf.

18 décembre 2013, ainsi que la résolution HRC/RES/21/12 du Conseil des droits de l'homme, adoptée en 2012.

Le développement est entravé lorsque des journalistes (y compris des journalistes citoyens), des rédacteurs, des éditeurs et des intermédiaires en ligne font l'objet de pressions et de manipulations politiques ou financières. Les dénonciateurs qui renseignent des journalistes sont également persécutés, bien que les pratiques de corruption dont ils rendent compte soient, par définition, nuisibles au développement. Les journalistes qui enquêtent sur la corruption font souvent l'objet de graves représailles, les fonctionnaires corrompus menaçant leur emploi, leur famille et leur réputation. Le plus grand tort causé au développement est l'assassinat de journalistes. Plus de 600 d'entre eux ont été tués ces dix dernières années. Il n'est pas possible de parler de bonne gouvernance lorsque certains des membres les plus visibles de la société, chargés d'informer le public, sont assassinés à raison d'un en moyenne par semaine.

Un environnement médiatique libre, indépendant et pluraliste, en ligne et hors ligne, doit être un environnement dans lequel les journalistes peuvent travailler en toute sécurité et de façon indépendante sans craindre d'être menacés, voire tués. Le développement doit être un environnement dans lequel les agressions, intimidations, harcèlements, enlèvements, emprisonnements arbitraires, menaces et assassinats de journalistes sont l'exception et non la règle, et où les violations sont dûment réprimées dans le cadre de l'état de droit.

Le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité est, sur la scène internationale, un facteur relativement nouveau qui revêt une grande importance pour la résolution de ces problèmes. Conçu en 2010 à la réunion du Conseil du Programme international de l'UNESCO pour le développement de la communication (PIDC), il a été entériné par le Conseil des chefs de secrétariat en avril 2012. Il a spécifiquement pour but d'inciter les institutions des Nations Unies et d'autres parties prenantes – gouvernements, organisations régionales, ONG et entreprises de presse – à collaborer à la création d'un environnement plus sûr pour les journalistes.

Avec le Plan d'action, l'ONU peut peser de tout son poids sur la résolution des problèmes et servir de référence à ceux qui partagent le souci de renverser la vapeur. Nous voyons déjà les divers mécanismes de l'ONU se déplacer dans une direction qui contribue à faire progresser le Plan. Celui-ci se fonde sur l'idée que l'expérience d'un pays ou d'une région peut être utile à d'autres qui tentent d'améliorer la sécurité des journalistes. Il peut être bénéfique de compiler et de partager des informations à jour et des bonnes pratiques et, dans certains cas, de mener des missions et des enquêtes internationales. Il reste, cependant, beaucoup à faire pour atteindre un niveau optimal d'échange d'informations et d'apprentissage commun, et adapter les bonnes pratiques aux différents contextes régionaux et nationaux. La Journée mondiale de la liberté de la presse 2014 sera une bonne occasion de faire le point sur ces questions.

~~~~~

### **Thème secondaire 3 : Un journalisme viable et professionnel, partie intégrante du développement**

Pour que des médias libres, indépendants et pluralistes puissent jouer pleinement leur rôle dans le développement, il faut qu'ils puissent pratiquer un journalisme viable, professionnel et crédible. Les médias privés dépendent, pour exister et se développer, de

la croissance du marché, qui a, en de nombreux endroits, été entravée par la crise économique consécutive aux crises financières qui ont débuté en 2007. Les médias publics, qui, pour leur contenu, dépendent moins du marché, font face à des gouvernements plus réticents à les financer malgré le rôle qu'ils jouent dans le développement. Les médias communautaires continuent d'être particulièrement utiles pour autonomiser les groupes marginalisés, y compris les communautés autochtones ou rurales, par une « participation populaire »<sup>13</sup>, qui permet aux gens de fixer leurs propres priorités et d'élaborer des solutions qui peuvent être spécifiques à des problèmes locaux. Leur base commerciale, cependant, demeure souvent précaire, notamment en raison du manque de réglementation et de reconnaissance, par les donateurs, de l'intérêt qu'ils présentent pour le développement. L'UNESCO est consciente du fait que ce sont les communautés les plus touchées par la pauvreté qui sont le moins en mesure de communiquer et d'obtenir des informations. De ce fait, elles sont exclues du débat public et incapables d'influencer les décisions qui ont un effet profond sur leur vie quotidienne. Cela est évident pour les services de base : pour sa santé, par exemple, une société a besoin d'informations sur l'eau et l'assainissement, les vaccins, l'environnement, etc. Sans médias viables dans tous les secteurs (privé, public et communautaire), cette marginalisation a toutes les chances de persister.

Aujourd'hui, tous les médias d'information, publics, privés ou communautaires, se demandent comment traiter les nouveaux acteurs – blogueurs, ONG, entreprises privées et organismes publics – qui génèrent de l'information pour le public. Souvent, les médias traditionnels se heurtent à des problèmes liés à leur entrée dans le monde de l'information en ligne. Leur engagement auprès du public par l'entremise de la téléphonie cellulaire et des médias sociaux en ligne a entraîné des chevauchements entre les médias communautaires et les médias privés et commerciaux, tous les secteurs permettant de plus en plus la participation du public. La plupart des médias d'information rencontrent également des difficultés de production et de diffusion du fait des changements qui interviennent dans les structures publicitaires. Tous ces facteurs ont une incidence sur la viabilité et la qualité du journalisme, ainsi que sur le rôle qu'il joue dans le développement.

Le professionnalisme, s'agissant du journalisme, tient dans le respect de normes telles que la vérification des contenus, la confidentialité des sources, l'équité et l'intérêt général. Cette intégrité a été remise en question de plusieurs façons. Souvent, les frontières entre contenu éditorial et publicité sont floues. Le vaste écosystème de contributeurs de contenus compte non seulement des personnes qui ne comprennent ou ne respectent pas les normes professionnelles du journalisme, mais aussi d'autres qui ne bénéficient pas toujours des mêmes protections que les journalistes traditionnels. La montée en puissance d'intermédiaires du Net susceptibles de restreindre la liberté d'expression a produit un nouvel ensemble de « sentinelles », dont nombre sont peu ou pas préparées à assumer ce rôle. Équilibrer le droit à la libre expression et d'autres tels que le droit à la vie privée, à la réputation et à la sécurité est une entreprise nouvelle pour laquelle on manque de recul, notamment en ce qui concerne l'Internet. Les débats qui opposent l'autorégulation à la privatisation de la censure par des intermédiaires du Net n'en sont qu'au stade embryonnaire. Les normes juridiques relatives à la limitation de la liberté d'expression, toutes plates-formes confondues, ne sont encore souvent pas pleinement conformes aux principes internationaux qui exigent, pour être légitimes, transparence, proportionnalité et finalité appropriée. Se pose également, dans ce domaine, la question de l'éthique journalistique, sur des points tels que la vérification et l'équité. Enfin, pour ce qui est de

---

<sup>13</sup> Rensburg, R. in Community development: essential contribution or paternalistic communication? *Dialogus Online* 1(1). <http://www.unisa.ac.za/dept/kom/d11radio.html> [consulté le 12 décembre 1998].

couvrir des aspects complexes du développement, les compétences journalistiques, qu'il s'agisse de l'attention portée à l'égalité des sexes ou de la couverture du changement climatique, sont souvent insuffisantes.

Simultanément, le développement des plates-formes médiatiques soulève des questions d'élargissement de l'accès (haut débit, égalité des sexes, clivage ville-campagne, barrière linguistique). Dans un contexte d'accroissement de l'information, l'intégrité du journalisme dépend également de la compétence des journalistes. Il est de plus en plus nécessaire qu'ils soient équipés pour trouver et évaluer l'information et participer au débat mené sur le développement.

Tout cela a une incidence sur l'évolution des médias dans le cadre du développement global. Il faudra donc, pour résumer, que la Journée mondiale de la liberté de la presse 2014 se penche à la fois sur la viabilité et le professionnalisme du journalisme, et sur la compétence des producteurs et consommateurs d'information.

## **Conclusion**

La Journée mondiale de la liberté de la presse 2014 se tiendra alors que l'agenda pour le développement post-2015 prend de l'élan. Sa célébration sera l'occasion de regarder vers l'avenir et de contribuer à ce débat. Les thèmes secondaires évoqués ci-dessus aideront à mieux comprendre le rôle que peut jouer une presse libre, pluraliste et indépendante, et à l'intégrer au débat mené sur le développement. L'attention portera également sur les changements à apporter pour garantir la sécurité de ceux qui assurent la contribution du journalisme au développement. Il faudra également, à propos de développement, évoquer la viabilité et le professionnalisme du journalisme et de ses utilisateurs. Vingt et unième du genre, la Journée 2014 pourra donner lieu à des célébrations mondiales, régionales et nationales. À ce titre, elle marquera une étape importante dans la réalisation du mandat de l'UNESCO.